

**MUNICIPALITÉ DE
MONTEBELLO**

550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0
Téléphone : 819-423-5123
Télécopieur : 819-423-5703

Hydro-Québec Équipement
Direction principale projets de transport
et construction
855 Sainte-Catherine Est, 11^e étage
Montréal, (Québec) H2L 4P5
A/S : Me Pierre Sabourin

Objet : Ligne Chénier-Outaouais
Nouvelle ligne de transport à 315 Kv

Monsieur,

Par la présente, il me fait plaisir de répondre à votre missive au niveau du sujet cité en
exergue.

L'article 10.3.1 > **Constructions d'utilités publiques** < du règlement de zonage 575-2000
stipule ce qui suit : Les rues, quais, voies publiques, voies d'accès, ponts, viaducs, tunnels,
réseaux hydroélectriques de distribution, etc. sont permis dans toutes les zones.

Ayant feuilleté votre brochure, je constate que le résumé de l'étude d'impact sur
l'environnement feuillet 4 de 6, section (C), touche la route 323 Nord, en fait, dans le
périmètre urbain de Montebello ainsi que l'emprise de l'autoroute 50, et qu'une section sera
déplacée hors des limites de la route visée.

Alors, le conseil municipal de Montebello acquiesce à votre demande selon les plans
présentés, et vous incite au plus grand respect de la faune et des infrastructures en place.

Veillez recevoir Me Sabourin, mes salutations les plus distinguées.

Michel St Denis

Michel St-Denis
Inspecteur en bâtiment et environnement.





Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Le 18 mars 2008

Hydro-Québec Équipement
Direction principale projets de transport et construction
a/s Monsieur Pierre Sabourin
855, Sainte-Catherine Est, 11^{ème} étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Attestation de conformité no.88-08
Projet- construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315kV : Ligne
Chénier- Outaouais- Transmission de résumé de l'étude d'impact sur l'environnement-
Demande de certificat de non- contravention à la réglementation municipale

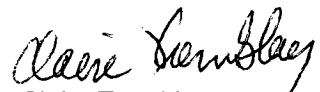
Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande du 13 mars dernier concernant un projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315kV sur notre territoire.

Par la présente, nous attestons que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Espérant le tout en votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière


Claire Tremblay g.m.a/

CT/pv

119 rue Principale, Saint-André-Avellin, Qué. J0V 1W0
Téléphone: (819) 983-2318, Ext. :1-877-983-2318, Fax: (819) 983-2344

(Sec./Urb./Insp./certificat.conformité)



Municipalité du Canton de Lochaber Partie-Ouest

Le 20 mars 2008

Hydro-Québec Équipement
Direction principale des projets de transport
et de construction
A/S Monsieur Pierre Sabourin
855, Sainte-Catherine Est, 11e étage
Montréal, Québec
H2L 4P5

Objet: Attestation de conformité
Projet- construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kv: Ligne
Chénier-Outaouais de résumé de l'étude d'impact sur l'environnement
Demande de certificat de non-contravention à la réglementation municipale

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande du 13 mars dernier concernant un projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315kv sur notre territoire.

Par la présente, nous attestons que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Espérant que le tout est à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Hotte
Directeur général



Le 20 mars 2008

Hydro- Québec Équipement
Direction principale projets de transport et construction
A/s Monsieur Pierre Sabourin
855, Sainte- Catherine Est, 11^{ème} étage
Montréal, Québec
H2L 4P5

Objet : Attestation de conformité


Projet- construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315kV : Ligne Chénier-
Outaouais- Transmission de résumé de l'étude d'impact sur l'environnement- Demande de
certificat de non- contravention à la réglementation municipale

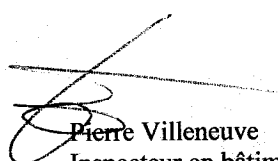
Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande du 13 mars dernier concernant un projet de
construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315kV sur notre territoire.

Par la présente, nous attestons que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement
municipal.

Espérant que le tout en votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur,
l'expression de nos salutations distinguées.


Benoit Hébert
Directeur- général et
Secrétaire- trésorier


Pierre Villeneuve
Inspecteur en bâtiment
et en environnement

274, rue Desjardins
Plaisance (Québec)
J0V 1S0
Tél.: (819) 427-5363
Fax: (819) 427-5015

**CERTIFICAT DE LA MUNICIPALITÉ OU DE LA MRC
À ÊTRE REMPLI PAR LE GREFFIER OU LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
(c. Q-2, r. 1.001, a. 8)**

1. Nom de la municipalité : Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

2. Nom du requérant : Hypert Québec Équipements
Direction principale projets de transport et construction

3. Adresse du requérant : 855 Saint Catherine Est, 11^e étage
Montréal Québec H2L 4P5

4. Titre et description du projet : Projet de construction d'une nouvelle ligne
de transport d'électricité à 315KV : ligne Chénier-Labrecque

5. Localisation cadastrale du projet (lot(s), rang, cadastre) ou coordonnées géographiques :
20 125 m (longueur traversant Grenville-sur-la-Rouge) au nord
de la 148, en largeur de 5 km, le longant de l'Est à l'Ouest

6. Zonage :
A. Zonage municipal : zone forestière et agricole N104 P-04-012

B. Le site du projet est zoné agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) :

OUI NON

7. Règlements municipaux :
La réalisation du présent projet ne contrevient à aucun règlement municipal :
La réalisation du présent projet contrevient au règlement municipal suivant :

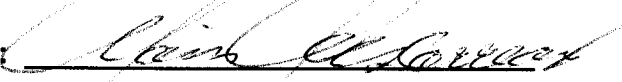
DIANE DESJARDINS
Nom du greffier ou du secrétaire-trésorier

SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ

Diane Desjardins
Signature

20-03-2008
Date



CERTIFICAT DE NON-CONTRAVENTION AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	
Nom de la Municipalité	MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
Nom du demandeur	HYDRO-QUÉBEC
Adresse	855, rue Sainte-Catherine Est , Montréal(Québec) H2L 4P5
NUMÉRO DE CORRESPONDANCE	13 mars 2008
Titre du projet	Ligne Chénier-Outaouais
Description du projet	Construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV
Localisation du projet (lot, rang, canton)	Voir rapport d'évaluation environnementale produit par Hydro-Québec
Propriétaire des lots	Voir rapport d'évaluation environnementale produit par Hydro-Québec
Zonage municipal	Agricole, résidentiel, centre de service, récréotouristique
Zonage agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole	
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	
<p>J'atteste avoir pris connaissance du projet présenté par le demandeur du certificat d'autorisation et/ou de l'autorisation et j'atteste ce qui suit :</p> <p style="text-align: right;"> Le projet ne contrevient à aucun règlement municipal : <input checked="" type="checkbox"/> Ou Le projet contrevient au règlement municipal suivant : <input type="checkbox"/> </p> <hr/> <p style="text-align: right;"> La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Ou La Municipalité s'oppose à la délivrance de l'autorisation : <input type="checkbox"/> </p>	
<p>LA DÉLIVRANCE DE CE CERTIFICAT NE DÉLIVRE PAS LE TITULAIRE DE LA DEMANDE DE RESPECTER TOUS LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES AU PROJET CONCERNÉ.</p>	
SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ	
Nom du Secrétaire trésorier : Alain Descarreaux	
Signature :	
Date :	<u>13-03-08</u>



Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 3 avril 2008

PAR COURRIER RÉGULIER

HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT

Direction principale projets de transport et construction

A/s Me Pierre Sabourin, Conseiller autorisations gouvernementales

855, Saint-Catherine Est

11^{ème} étage

Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315
 kV : Ligne Chénier-Outaouais
 Certificat de non contravention à la réglementation municipale**

Monsieur,

Pour faire suite à la vôtre du 13 mars dernier et tel que requis, vous trouverez ci-joint un certificat de conformité attestant que le projet de construction cité en rubrique ne contrevient à aucun règlement municipal, ni à aucune disposition de nos règlements 5-10-90 et RCI-2005-01 en vigueur dans les zones agricoles.


Espérant le tout conforme, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Me Nathalie Lauzière
Directrice générale

NL/nl

p.j.

281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
Téléphone : 450 258-2305 · Télécopieur : 450 258-3059

 infosp@municipalite.saint-placide.qc.ca
www.municipalite.saint-placide.qc.ca



MUNICIPALITÉ DE MAYO
COMTÉ DE PAPINEAU

Hydro-Québec Équipement
Direction principale projets de transport et construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 11^e étage
Montréal, Québec
H2L 4P5

Le 9 avril 2008

Objet : Ligne Chénier-Outaouais

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 13 mars 2008, la municipalité de Mayo vous confirme que votre projet de construction de la ligne Chénier-Outaouais ne contrevient d'aucune façon à la réglementation municipale de notre municipalité.

Espérant le tout conforme .

Veillez, agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Yves Lafleur

Directeur Général



Service de l'aménagement
et de l'urbanisme

Le 14 avril 2008

PAR COURRIEL
sabourin.pierre@hydro.qc.ca

Me Pierre Sabourin
Hydro-Québec Équipement
Direction principale projets de transport et construction
855, Sainte-Catherine est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Demande de certificat de conformité aux règlements municipaux
Projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 KV
Ligne Chénier-Outaouais
N/réf. : G8 411

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 13 mars dernier, reçue le 1^{er} avril, adressée à madame Suzanne Miréault, concernant le sujet précité.

Nous vous informons que votre demande concernant le projet de construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 KV, ligne Chénier-Outaouais, ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Mirabel, ni aux règlements municipaux de la Ville de Mirabel.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La greffière de la Ville de Mirabel
et la secrétaire-trésorière de la MRC
de Mirabel,

Suzanne Miréault, avocate

Le directeur du Service de l'aménagement et
de l'urbanisme de la Ville de Mirabel,

Marc Rouleau, urbaniste

SM/MR//II

c.c. : M. Robert Roy, directeur du Service de l'environnement

14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Tél.: (450) 475-2007
Télé.: (450) 475-7880



Municipalité Canton de Lochaber

ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DU PROJET AUX RÈGLEMENTS

Nom du demandeur: HYDRO-QUEBEC

Adresse postale: MONTREAL QUE.

Adresse du projet: TRAVERSE TOUTE LA MUNICIPALITE.

No. du Lot: — Cadastre: CANTON LOCHABER

PROJET

Genre de construction et/ou exploitation:

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
LIGNE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE A 315KV.
LIGNE CHENIER-OUTAOUAIS

ESPACE RÉSERVÉ À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Date: 14 avril 2008

Attestation de la municipalité

Est-ce que le projet ci-haut mentionné contrevient aux règlements municipaux?

OUI —

NON ✓

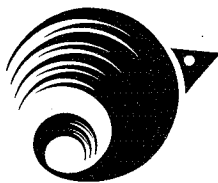
Est-ce que la municipalité s'objecte à la délivrance de l'autorisation demandée?

OUI —

NON ✓

Marthe Thibaudeau
Marthe Thibaudeau
secrétaire-trésorière

Sceau de la municipalité



Ville de
Brownsburg • Chatham

Le 18 juin 2008

M^e Pierre Sabourin
Conseiller autorisations gouvernementales
Hydro-Québec Équipement
Direction principale projets de transport et
Construction
855, Sainte-Catherine Est, 11^{ième} étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

OBJET : *Attestation de conformité / Projet-construction d'une nouvelle ligne
De transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais
Demandeur : Hydro-Québec Équipement*

M^e Sabourin,

La présente fait suite à votre demande d'attestation de conformité et votre dossier cité en objet.

À cet effet, il nous fait plaisir de vous transmettre l'attestation de conformité visant le projet-construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV : Ligne Chénier-Outaouais.

Si des informations complémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au (450) 533-6687 poste 228 ou à l'adresse courriel dcyr@brownsburgchatham.ca

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, M^e Sabourin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Danielle Cyr, urbaniste
Directrice du Service de l'urbanisme

p.j. (1) attestation de conformité

DC/sl

K:\partage\urbanisme\MATRICULE\hydro-québec\Ligne Chénier-Outaouais\LT - transmission attestation de conformité 2008-06-18.doc

300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg • Chatham (Québec) J8G 3B4
Téléphone : 450-533-6687 • Télécopieur : 450-533-5795
secretariat@brownsburgchatham.ca